



RESPONSAGE

Votre sérénité est notre récompense

À l'attention de

**Anonyme Anonyme2**

Référence

**20200423-ANONYME2-ANONYME-8296**

Le 23/04/2020

Objet

**Votre accompagnement face à une situation de  
surrendettement pendant le confinement**

## VOTRE SITUATION

---

Vous êtes salarié et vous faites état de complications financières depuis le début du confinement. Auparavant, vous présentiez déjà des dettes, avec un budget complexe. Du fait de votre passage en activité partielle, vous n'arrivez plus à financer vos charges courantes et perdez le contrôle de vos finances. Vous souhaitez être soutenu sur le plan budgétaire, et trouver des pistes de médiation afin d'éviter des procédures en justice. Vous cherchez également des informations sur la procédure du surendettement.

Nous vous renseignons sur :

1. proposition d'accompagnement budgétaire
2. médiation avec les créanciers
3. l'association cresus
4. la procédure de surendettement

## 1. PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

---

### Proposition d'accompagnement budgétaire

Afin de vous aider à contrôler votre situation d'endettement, nous vous proposons un premier accompagnement budgétaire.

Avec ce suivi personnalisé vous pouvez poser votre budget et bénéficier de préconisations. Vous saurez ensuite adopter les bons comportements et agir pour éviter une aggravation de votre situation.

Pour cela, nous vous transmettons ci-joint un tableau budgétaire à remplir, pour notre prochain rendez-vous. Il faudra ensuite le déposer sur votre espace bénéficiaire (la confidentialité de vos données est garantie).

## 2. MÉDIATION AVEC LES CRÉANCIERS

---

### LE SERVICE URGENCE-MEDIATION

Urgence-médiation est un service proposé par l'association d'huissiers de justice Médicys.

Urgence-médiation est spécialisée dans la médiation et le règlement amiable des litiges. Son champ d'intervention couvre tout le territoire national en France et l'Outre-Mer.

Durant la crise sanitaire, l'association se mobilise gratuitement pour restaurer les liens avec vos créanciers, ou vos adversaires dans un litige.

**Avertissement** : la médiation avec les organismes publics et le domaine de la consommation sont exclues de ce service gratuit, toutefois elle reste possible. Dans ces limites, nous vous proposons de reprendre le relais afin de tenter une ouverture au dialogue, et négocier des reports d'échéances.

Pour demander une médiation, formulez une demande sur le site internet :

Site : <https://urgence-mediation.fr/>

Tél : 01 85 73 45 29 (ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h)

### 3. L'ASSOCIATION CRESUS

---

#### L'association Crésus

Pour aller plus loin, l'association CRESUS accompagne les personnes dont la situation financière se dégrade : difficulté à rembourser des crédits, situation d'impayés répétés, relation conflictuelle avec la banque...

Compte-tenu de son expertise, CRESUS pourrait vous orienter vers des organismes de regroupement de crédits, si vous remplissez les critères.

L'association organise habituellement une permanence au sein de son siège social à Orléans mais aussi dans différentes villes du département. Si vous me communiquez votre lieu de domiciliation, je pourrais vous transmettre les informations sur la permanence la plus proche de chez vous.

**Note importante** : en raison du confinement, les sites d'accueil sont fermés jusqu'à nouvel ordre en application des instructions des pouvoirs publics. Si vous souhaitez être conseillé par téléphone, vous pouvez appeler au 01 46 06 62 27 ou consulter le site de Cresus : <https://www.cresus-iledefrance.org/>

## 4. LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT

---

### LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT

Vous souhaitez être informé sur les démarches pour démarrer une procédure de surendettement auprès de la Banque de France.

**Note importante :** pendant le confinement, les commissions de la Banque de France continuent d'être assurées. Cependant les guichets d'accueil au public sont fermés. Donc, pour toute question relative à cette démarche, vous devez en priorité créer un espace personnel sur le site [accueil.banque-france.fr](http://accueil.banque-france.fr) ou contacter le numéro suivant : 03 20 91 20 20.

Vous devez remplir le dossier de surendettement ci-joint et le renvoyer, accompagné des pièces justificatives, à la Banque de France de votre département.

30 Rue de la République

45006 Orléans

Tél.: 02 38 77 69 04

**Nous pouvons vous aider à compléter ce dossier.**

### Déroulé de la démarche

1) La commission examine d'abord votre dossier pour déterminer si vous êtes ou non éligible à la procédure de surendettement. Si votre dossier est recevable, la commission vous informe, vos créanciers et votre banque. Si votre dossier est déclaré irrecevable, vous seul êtes informé de la décision de la commission.

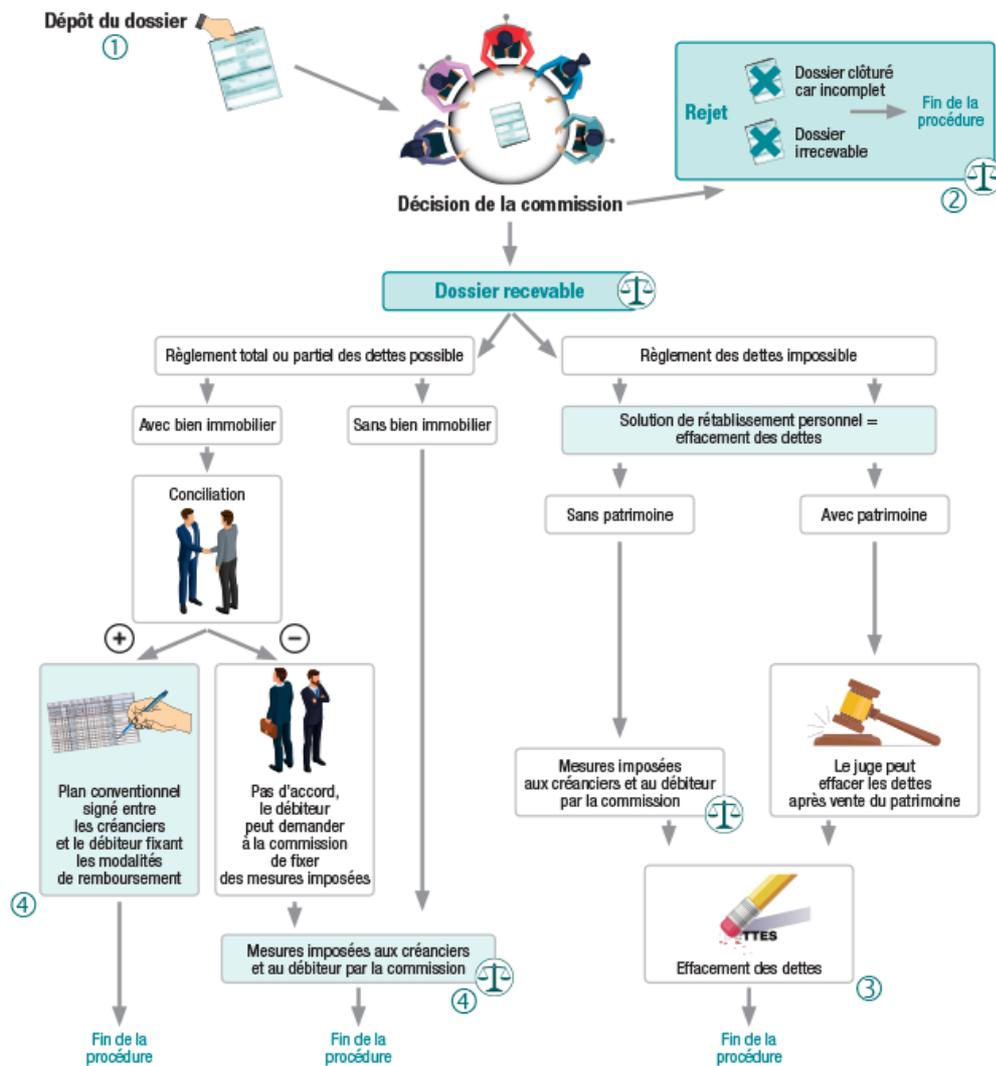
2) L'étude de votre dossier par la commission peut durer plusieurs mois.

En attendant la réponse, il est **impératif** que :

- vous lui signaliez tout changement de situation (changement d'adresse, reprise de travail ...);
- vous n'aggravez pas votre endettement en souscrivant de nouveaux crédits, ne vendiez pas vos biens au profit d'un de vos créanciers ;
- vous preniez connaissance de tous les courriers relatifs au traitement de votre dossier, en particulier les courriers en recommandé avec accusé de réception ;
- vous continuiez à payer vos charges et factures courantes (loyer, impôts et factures du mois en cours et des mois à venir) ;
- vous régliez les pensions alimentaires et les amendes.

3) A l'issue du traitement de votre dossier il peut y avoir plusieurs solutions : (voir le schéma à la page suivante)

# Traitement du surendettement



- LÉGENDE**
- ⚖ Vos créanciers et vous-même avez la possibilité de contester la décision de la commission devant le juge
  - ① Vous êtes inscrit au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) pour la durée de la procédure
  - ② Vous êtes radié du FICP au titre du surendettement
  - ③ Vous êtes inscrit au FICP pour 5 ans
  - ④ Vous êtes inscrit au FICP pour la durée des mesures (7 ans maximum)

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner sur le plan financier en ce contexte de crise sanitaire, faire aussi valoir les aides proposées par votre entreprise.

Un entretien téléphonique  
avec un expert

Un accompagnement  
personnalisé

Vos avantages privilégiés

Une aide administrative

## CONTACTEZ-NOUS



[www.responsage.com](http://www.responsage.com)

Espace Adhérent  
Mot de passe : aidant3